

Date de convocation ..... 23/09/2022  
Nombre de conseillers municipaux en exercice ..... 23  
Nombre de conseillers municipaux présents ..... 19

### Présences

Catherine JULLIEN-BRECHES, Christophe BOUGAULT-GROSSET, Marika BUCHET, Laurent SOCQUET, Pierrette MORAND, Annick SOCQUET-CLERC, Jean-Pierre CHATELLARD, Sylvain HEBEL, Anthony BENNA, Jean-Michel DEROBERT, Thérèse MORAND-TISSOT, Philippe BOUCHARD, Katia ARVIN-BEROD, Lionel MELLA, Sophie GRADEL COLLOMB-PATTON, Christophe BEROD, Jennyfer DURR, William DUVILLARD, Marc BECHET, Christian BAPTENDIER, Jean-Luc MILLION

### Représentés

Sophie GRADEL COLLOMB-PATTON (procuration à Christophe BOUGAULT-GROSSET)  
Anthony BENNA (Catherine JULLIEN-BRECHES)  
Angèle MORAND (procuration à Pierrette MORAND)

### Excusés

Louis OURS

### Absents

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Pierrette MORAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18 heures 32.

Le compte-rendu sommaire des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (Article L.2122-22 et Article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) a été rapporté.

1. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (D.G.S.) – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (S.G.) / CONSEIL MUNICIPAL – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
2. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE (D.G.A.) – SPL OSER – RAPPORT DU MANDATAIRE DE LA COMMUNE DANS LA SPL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L1524-5 CGCT
3. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2023
4. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 PAR BUDGET COMPLÉMENTAIRE
5. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – BUDGET ANNEXE EAU – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 PAR BUDGET COMPLÉMENTAIRE

6. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES (D.G.A.S.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES (ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES) – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT ET TOURISME – EXERCICES 2012 À 2021
7. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – FORÊT COMMUNALE – ÉTAT ASSIETTE DES COUPES DE BOIS – ANNÉE 2023
8. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – MANDATEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT SUR EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, PARCS DE STATIONNEMENT, PALAIS, TOURISME
9. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RESSOURCES ET JURIDIQUE (D.G.A.R.J.) – DIRECTION MARCHÉS, ACHATS PUBLICS ET ASSURANCES (M.A.P.A.) – ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES – LOCATION ET BLANCHISSAGE D'ARTICLES TEXTILES – APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ DANS LE CONTEXTE DE HAUSSE DES PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES
10. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION B N° 120 ET 208 – LIEUDITS « LES COMBES » ET « RIGLARD-OUEST »
11. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (D.G.S.) – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLES (D.A.D.) – CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE AVEC ENEDIS POUR LA POSE DE CINQ CANALISATIONS SOUTERRAINES ET D'UN POSTE DE TRANSFORMATION OU DE COMMANDES SUR ET SOUS LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE SECTION AP N°63 – LIEUDIT « LES PERCHETS NORD »
12. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – RÉGULARISATION ROUTE DU COIN ET ROUTE DU JAILLET – PARCELLES AA N° 180, 181, 182 183 ET 184 – DÉCLASSEMENT ET DÉSAFFECTATION – LIEUDIT « LE COIN »
13. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – CONVENTION DE SERVITUDE AMIABLE – PARCELLES AK N° 14 ET 23 - LIEUDIT « LA GOUNA SUD »
14. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – VENTE AMIABLE – EMPRISE ISSUE DE LA PARCELLE F 2967 – LIEUDIT « GRENAND D'EN BAS »
15. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION B N° 204 ET 207 ET CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE – LIEUDIT « RIGLARD-OUEST »
16. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – CONSTRUCTION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR LES CABLES FIBRE OPTIQUE ET CONSTRUCTION DE DEUX LOCAUX DE TYPE NŒUD DE RACCORDEMENT – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE DROIT D'USAGE – PARCELLE BC N°107 – « LA MOLETTAZ »
17. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – DÉPLACEMENT DU CHEMIN RURAL DE LA RÉE – ACQUISITIONS AMIABLES ET AUTORISATION DE TRAVAUX – LIEUDIT « LA RÉE »
18. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – IMPLANTATION D'UN RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE ORANGE – SIGNATURE D'UN CONTRAT DE BAIL – PARCELLE F N° 1401 – LIEUDIT « LES VARGNES »
19. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – MODIFICATION DE L'ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUME – COMPLEXE « LE MEZTIVA » – PARCELLES SECTION AN N° 152 ET 153 – LIEUDITS « MEGEVE » ET « PLAINE D'ARLY »
20. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – CONVENTION DE PASSAGE POUR SENTIER PIÉTON – AUTORISATION DE SIGNATURE – LIEUDIT « DESSOUS LE VORASSET »
21. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – FIXATION DES INDEMNITÉS POUR LE PASSAGE DES PISTES DE SKI NORDIQUE ET DES PISTES PIÉTONNES – SAISON 2022-2023

22. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – AIDE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU MONT-BLANC POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX – SOUS LA CHATAZ – SOUS LE MEU – AVENANT N°2 À LA CONVENTION
23. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES (DGAST) – CONVENTION D'IMPLANTATION ET D'USAGE CONTENEURS SEMI ENTERRÉS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – AUTORISATION DE SIGNER
24. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES (DGAST) – SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE (SYANE) – TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION – PROGRAMME 2022
25. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES (DGAST) – SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE (SYANE) – INVENTAIRE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
26. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES (D.G.A.S.T.) – RÉGIE MUNICIPALE DE L'EAU – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU
27. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES (D.G.A.S.T.) – RÉGIE MUNICIPALE DE L'ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF
28. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (DGASR) – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – REMBOURSEMENTS AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
29. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES (DGAST) – REMBOURSEMENT AU BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT PAR LE BUDGET EAU – CHARGES OCCUPATION LOCAUX
30. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES (DGAST) – REMBOURSEMENT AU BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT PAR LE BUDGET TOURISME – CHARGES OCCUPATION LOCAUX
31. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT (D.G.A.A.E.) – RÉGIE MUNICIPALE POUR L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT – TARIFS – GRILLE TARIFAIRE 2022/2023
32. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES (D.G.A.S.T.) – CONVENTION DE VENTE EN LIGNE AVEC HAUTE-SAVOIE NORDIC 2022-2023
33. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES À LA POPULATION – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE VIE SCOLAIRE – RENOUVELLEMENT DU PEDT – PLAN MERCREDI
34. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES À LA POPULATION – DIRECTION PETITE ENFANCE ET ENFANCE JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE ET SCOLAIRE – CONVENTION COMBLOUX – PARTICIPATION FINANCIÈRE
35. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE (DGAS) – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
36. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES (D.G.A.) – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET COMPÉTENCES – RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE DES BESOINS LIÉS À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER ET TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ
37. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE ET SCOLAIRE – RECRUTEMENTS JEUNES ÂGÉS DE 16 À 17 ANS REVOLUS
38. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES À LA POPULATION (D.G.A.S.P.) – DIRECTION RESSOURCES HUMAINES – STAGE PROFESSIONNEL ÉTUDIANT MARKETING ET COMMUNICATION – ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION
39. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES (D.G.A.S) – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET COMPÉTENCES (R.H.E.C.) – ACCUEIL EN APPRENTISSAGE – ATTRIBUTION D'UNE RÉMUNÉRATION – DIRECTION DU PALAIS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil Municipal, le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

**1. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (D.G.S.) – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (S.G.) / CONSEIL MUNICIPAL – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 6 septembre 2022.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**2. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE (D.G.A.) – SPL OSER – RAPPORT DU MANDATAIRE DE LA COMMUNE DANS LA SPL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L1524-5 CGCT**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport de la SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE pour l'exercice 2021.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**3. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2023**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets principal et annexe Palais de la Commune de Megève,
- OPTÉ pour le référentiel M57 détaillé,
- DONNE pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour effectuer les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**4. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 PAR BUDGET COMPLÉMENTAIRE**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTÉ la décision modificative n° 1 par budget complémentaire – Budget principal 2022,
- DONNE pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour effectuer les formalités nécessaires.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**5. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) –  
DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – BUDGET ANNEXE EAU –  
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 PAR BUDGET COMPLÉMENTAIRE**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la décision modificative n° 2 par budget complémentaire – Budget annexe eau 2022,
- DONNE pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour effectuer les formalités nécessaires.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**6. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES (D.G.A.S.) – DIRECTION DES  
FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES  
(ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES) – BUDGET PRINCIPAL ET  
BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT ET TOURISME – EXERCICES 2012 À 2021**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ARRETE le montant total des créances admises en non-valeur à la somme de 24 923,20 euros pour le budget principal,
- ARRETE le montant total des créances admises en non-valeur à la somme de 297,68 euros et des créances éteintes à la somme de 244,22 euros pour le budget annexe eau,
- ARRETE le montant total des créances admises en non-valeur à la somme de 1 370,81 euros et des créances éteintes à la somme de 472,78 euros pour le budget annexe assainissement,
- ARRETE le montant total des créances éteintes à la somme de 552,00 euros pour le budget annexe tourisme,
- IMPUTE les dépenses au compte au compte 6541 Créances admises en non-valeur ou au compte 6542 Créances éteintes,
- DONNE pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour effectuer les formalités nécessaires.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**7. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) –  
DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – FORÊT COMMUNALE – ÉTAT  
ASSIETTE DES COUPES DE BOIS – ANNÉE 2023**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté en annexe,
- INFORME le cas échéant le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF,
- DONNE pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour effectuer les formalités nécessaires.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**8. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – MANDATEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT SUR EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, PARCS DE STATIONNEMENT, PALAIS, TOURISME**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal de la Commune, sur l'exercice 2023 jusqu'à adoption du budget, dans la limite des dispositions définies par l'article susmentionné,
- AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur les budgets annexes eau, assainissement, parcs de stationnement, palais et tourisme, sur l'exercice 2023 jusqu'à adoption des budgets, dans la limite des dispositions définies par l'article susmentionné,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**9. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RESSOURCES ET JURIDIQUE (D.G.A.R.J.) – DIRECTION MARCHÉS, ACHATS PUBLICS ET ASSURANCES (M.A.P.A.) – ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES – LOCATION ET BLANCHISSAGE D'ARTICLES TEXTILES – APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ DANS LE CONTEXTE DE HAUSSE DES PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention avec la société EDOTI, fixant les modalités d'indemnisation de ce prestataire, liée au contrat n°2020-052 portant sur la location et le blanchissage d'articles textiles destinés aux activités du Palais des Sports,
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'indemnisation et ses conditions définies dans ledit document,
- PREVOIT les crédits correspondants sur son budget au chapitre 011.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**10. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION B N° 120 ET 208 – LIEUDITS « LES COMBES » ET « RIGLARD-OUEST »**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition, au prix de 4 231 €, des parcelles cadastrées section B n° 120 et 208, représentant une surface de 4 231 m<sup>2</sup>, aux lieudits « LES COMBES » et « RIGLARD-OUEST », afin de garantir l'accès au captage d'eau potable de Riglard,
- AUTORISE Madame le Maire, en qualité d'officier public, à signer l'acte authentique ainsi que tout document afférent au dossier,

- AUTORISE Monsieur le Premier Adjoint, ou son représentant, en qualité de représentant de la Commune, à signer l'acte authentique ainsi que tout document afférent au dossier et à effectuer toutes les modalités nécessaires à l'exécution de la présente,
- AUTORISE l'inscription de l'opération au budget sous les numéros de comptes 2111.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**11. DIRECTION GÉNÉRALE GÉNÉRALE DES SERVICES (D.G.S) – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLES (D.A.D) – CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE AVEC ENEDIS POUR LA POSE DE CINQ CANALISATIONS SOUTERRAINES ET D'UN POSTE DE TRANSFORMATION OU DE COMMANDES SUR ET SOUS LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE SECTION AP N°63 – LIEUDIT « LES PERCHETS NORD »**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la constitution d'une servitude de passage pour l'installation de cinq canalisations souterraines ainsi qu'un poste de transformation ou de commande sur et sous la parcelle communale section AP n° 63, aux conditions exposées,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention puis l'acte de servitude ainsi que tous les documents y afférents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente,
- ENONCE que tous les frais découlant de cette servitude seront à la charge exclusive d'ENEDIS.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**12. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – RÉGULARISATION ROUTE DU COIN ET ROUTE DU JAILLET – PARCELLES AA N° 180, 181, 182 183 ET 184 – DÉCLASSEMENT ET DÉSAFFECTATION – LIEUDIT « LE COIN »**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Monsieur Laurent SOCQUET indique qu'il s'agit d'une régularisation qui date de très longtemps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée section AA n° 182,
- DECIDE le déclassement de la parcelle AA n° 182,
- APPROUVE la régularisation des routes du Coin et du Jaillet en procédant à l'acquisition des parcelles AA n° 180, 181, 183 et 184 au prix de 46 €/m<sup>2</sup> à la charge de la Commune de Megève et à la cession de la parcelle AA n° 182 aux mêmes conditions ; ainsi qu'en autorisant un droit de surplomb de toiture ayant pour fond servant la parcelle AA n° 180p1 et pour fonds dominant les parcelles AA n° 180p2 et 182,
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié ainsi que tout document afférent au dossier et à effectuer toutes les modalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**13. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – CONVENTION DE SERVITUDE AMIABLE – PARCELLES AK N° 14 ET 23 – LIEUDIT « LA GOUNA SUD »**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PREND CONNAISSANCE de la demande de servitude tous usages conventionnelle concernant les parcelles communales cadastrées section AK sous les numéros 14 et 23,
- PREND CONNAISSANCE de la prise en charge de l'ensemble des frais liés au dossier par le bénéficiaire de la servitude,
- APPROUVE la demande de servitude tous usages conventionnelle ayant pour fond servant les parcelles AK n° 14 et 23 et pour fond dominant la parcelle AK n°15, valorisée à hauteur de 10 000 €,
- APPROUVE l'établissement de la servitude par acte authentique notarié,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**14. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – VENTE AMIALE – EMPRISE ISSUE DE LA PARCELLE F 2967 – LIEUDIT « GRENAND D'EN BAS »**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE la vente d'une emprise d'environ 2 722 m<sup>2</sup> issue de la parcelle F 2967, au prix de 850 000 €, aux conditions énoncées ci-dessus,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente authentique ainsi que tout autre document afférent à ce dossier et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente,
- AUTORISE l'inscription de l'opération au budget sous le numéro de compte 2111.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**15. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION B N° 204 ET 207 ET CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE – LIEUDIT « RIGLARD-OUEST »**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition, à titre gratuit, des parcelles b et c représentant 3 333 m<sup>2</sup> issues des parcelles B n°204 et 207, au lieudit « RIGLARD-OUEST », correspondant au périmètre de protection immédiat des sources de Riglard,
- APPROUVE la mise en place d'une servitude de passage de 4 mètres de largeur pour l'accès au périmètre de protection immédiat des sources de Riglard sur la parcelle anciennement dénommée B n° 204 appartenant au SIVU Espace Jaillet,
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié ainsi que tout document afférent au dossier et à effectuer toutes les modalités nécessaires à l'exécution de la présente,
- AUTORISE l'inscription de l'opération au budget sous le numéro de comptes 6226.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**16. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – CONSTRUCTION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR LES CABLES FIBRE OPTIQUE ET CONSTRUCTION DE DEUX LOCAUX DE TYPE NŒUD DE RACCORDEMENT – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE DROIT D'USAGE – PARCELLE BC N°107 – « LA MOLETTAZ »**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la construction de deux locaux de type nœud de raccordement optique et la création d'un réseau souterrain pour le passage de la fibre optique sur et sous la parcelle communale cadastrée section BC n°107,
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de droit d'usage ainsi que tout document afférent à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**17. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – DÉPLACEMENT DU CHEMIN RURAL DE LA RÉE – ACQUISITIONS AMIABLES ET AUTORISATION DE TRAVAUX – LIEUDIT « LA RÉE »**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition à titre gratuit, au propriétaire des parcelles cadastrées F n° 7050 et 7052, d'une emprise de 56 m<sup>2</sup> nécessaire au déplacement du chemin rural de la Rée au lieudit « La Rée »,
- AUTORISE la réalisation des travaux de redressement du chemin rural de la Rée au frais exclusifs de la société SUD EST ENTREPRISE,
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite du dossier.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**18. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – IMPLANTATION D'UN RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE ORANGE – SIGNATURE D'UN CONTRAT DE BAIL – PARCELLE F N° 1401 – LIEUDIT « LES VARGNES »**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET indique que plusieurs points ont été identifiés comme étant des zones blanches avec une priorisation d'équipement. Celles-ci ont fait l'objet d'une communication auprès de l'Etat. Plusieurs localisations ont été étudiées dont une qui se trouvait sur la parcelle communale située sur le parking du Leutaz. Cependant pour couvrir la zone, il aurait fallu un mat très haut et cela n'était pas acceptable. Des propriétaires privés ont également été démarchés sans succès. Une autre parcelle située au Grenand a également été étudiée mais son accès était trop difficile. L'implantation du relais sur la parcelle des Vargnes permettrait de couvrir la totalité des zones habitées du secteur. Son positionnement sera le plus discret possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE la mise à disposition d'une surface d'environ 50 m<sup>2</sup> de la parcelle communale cadastrée section F n° 1401 au lieudit « LES VARGNES » à la société ATC FRANCE pour l'implantation d'un relais de téléphonie mobile,

- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition du terrain, ses annexes ainsi que tout document afférent à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la poursuite de ce dossier,
- AUTORISE l'inscription des recettes correspondantes au budget, sous le compte 752.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**19. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – MODIFICATION DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUME – COMPLEXE « LE MEZTIVA » – PARCELLES SECTION AN N° 152 ET 153 – LIEUDITS « MEGEVE » ET « PLAINE D'ARLY »**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la modification de l'Etat de division en volume, impactant le volume n°2 situé sur les parcelles AN n°152 et 153, appartenant à la commune de Megève,
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte descriptif de division en volume ainsi que tout document afférent au dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- AUTORISE l'inscription de l'opération au budget sous le numéro de compte 6226.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**20. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – CONVENTION DE PASSAGE POUR SENTIER PIÉTON – AUTORISATION DE SIGNATURE – LIEUDIT « DESSOUS LE VORASSET »**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la pérennisation des sentiers piétons de randonnée pédestre, sur les parcelles appartenant à M. GRADEL et Mme COLLOMB-PATTON, situées sur le territoire de la Commune de Megève,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

Par 21 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 1 ne prend pas part au vote Sophie GRADEL COLLOMB-PATTON.

**21. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – FIXATION DES INDEMNITÉS POUR LE PASSAGE DES PISTES DE SKI NORDIQUE ET DES PISTES PIÉTONNES – SAISON 2022-2023**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les indemnités tel que fixées aux propriétaires ayant signé la convention d'autorisation de passage, d'aménagement et d'équipement du domaine skiable nordique et des pistes piétonnes,

- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à effectuer toutes les modalités nécessaires à l'exécution de la présente,
- APPROUVE l'inscription des crédits correspondants au budget sous le numéro de compte 6288.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**22. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – AIDE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU MONT-BLANC POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX – SOUS LA CHATAZ – SOUS LE MEU – AVENANT N°2 À LA CONVENTION**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE la signature de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens pour la production de logements locatifs aidés dans le cadre de l'opération « Cassioz »,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**23. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES (DGAST) – CONVENTION D'IMPLANTATION ET D'USAGE CONTENEURS SEMI ENTERRÉS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – AUTORISATION DE SIGNER**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention relative à l'implantation de 4 Conteneurs sur la parcelle BC 68 appartenant à la L'EHPAD Les Monts Argentés,
- AUTORISE le Maire à signer tout document administratif nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**24. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES (DGAST) – SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE (SYANE) – TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION – PROGRAMME 2022**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée, d'un montant global estimé à : 52 899.78 Euros, avec une participation financière communale s'élevant à : 30 999.27 Euros et des frais généraux s'élevant à : 1 587,00 Euros,
- S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit : 1 270,00 Euros sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération,

- S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit : 24 799,00 euros. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

## **25. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES (DGAST) – SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE (SYANE) – INVENTAIRE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

### Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière, d'un montant global estimé à : 18 000,00 Euros, avec une participation financière communale s'élevant à : 13 500,00 Euros et des frais généraux s'élevant à : 540,00 Euros.
- S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 60 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) du diagnostic, soit 324,00 Euros sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant au prestataire le démarrage de la mission. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra lors de l'émission du document commandant au prestataire le démarrage de la mission, à concurrence de 60 % du montant prévisionnel, soit 8 100,00 euros. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

## **26. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES (D.G.A.S.T.) – RÉGIE MUNICIPALE DE L'EAU – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

### Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PREND CONNAISSANCE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2021,
- ADOPTE ce rapport, qui sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération,
- AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

## **27. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES (D.G.A.S.T.) – RÉGIE MUNICIPALE DE L'ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

### Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PREND CONNAISSANCE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2021,
- ADOPTE ce rapport, qui sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération,
- AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**28. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (DGASR) – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – REMBOURSEMENTS AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le principe de remboursement par le budget annexe de l'Assainissement des dépenses de personnel assumées par le Budget Principal de la Commune à compter de l'exercice budgétaire 2021.
- APPROUVE le mode du calcul du remboursement soit l'application de ratios sur les sommes arrêtées du Compte Administratif du Budget Principal de la Commune.
- AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**29. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES (DGAST) – REMBOURSEMENT AU BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT PAR LE BUDGET EAU – CHARGES OCCUPATION LOCAUX**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le principe de remboursement par le budget annexe eau au budget annexe parcs de stationnement des charges d'occupation des locaux mis à disposition au parking Village, pour l'année 2022.
- APPROUVE le mode du calcul de remboursement : application de ratios sur les sommes arrêtées au Compte Administratif du budget annexe des Parcs de stationnement et ne pas figer de montant,
- IMPUTE la recette au compte 752 Revenus des immeubles du budget parcs stationnement et la dépense au compte 6132 Locations immobilières du budget eau,
- DONNE pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour effectuer les formalités nécessaires.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**30. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES (DGAST) – REMBOURSEMENT AU BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT PAR LE BUDGET TOURISME – CHARGES OCCUPATION LOCAUX**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le principe de remboursement par le budget annexe tourisme au budget annexe parcs de stationnement des charges d'occupation des locaux mis à disposition au parking de l'Office, pour l'année 2022,
- APPROUVE le mode du calcul de remboursement : application de ratios sur les sommes arrêtées au Compte Administratif du budget annexe des Parcs de stationnement et ne pas figer de montant,
- IMPUTE la recette au compte 752 Revenus des immeubles du budget parcs stationnement et la dépense au compte 6132 Locations immobilières du budget tourisme,
- DONNE pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour effectuer les formalités nécessaires.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**31. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT (D.G.A.A.E.) – RÉGIE MUNICIPALE POUR L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT – TARIFS – GRILLE TARIFAIRE 2022/2023**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Monsieur Laurent SOCQUET indique qu'en vue d'harmoniser les périodes d'abonnement avec l'activité économique hivernale, la période de validité des abonnements annuels vont glisser du 1<sup>er</sup> décembre N au 30 novembre N+1. Pour ce faire l'année 2023 sera une année de transition avec la création d'un abonnement appelé « année relais » qui couvrira 11 mois soit du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 novembre 2023 pour ensuite repartir avec des abonnements annuels de 12 mois mais dont le début de validité partira au 1<sup>er</sup> décembre. L'abonnement du parking souterrain du Village a fait l'objet d'une augmentation tarifaire vu les travaux qui ont été effectués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la modification tarifaire de la Régie Municipale pour l'exploitation du stationnement de la Ville de Megève,
- ADOPTE la définition des zones de stationnement aérien de la Régie Municipale pour l'exploitation du stationnement de la Ville de Megève,
- ADOPTE la définition des périodes de stationnement de la Régie Municipale pour l'exploitation du stationnement de la Ville de Megève,
- DONNE pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour effectuer les formalités nécessaires.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**32. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES (D.G.A.S.T.) – CONVENTION DE VENTE EN LIGNE AVEC HAUTE-SAVOIE NORDIC 2022-2023**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Monsieur Christian BAPTENDIER s'interroge concernant l'article 7 de la convention annexée. Est-ce normal qu'il ait été coché « non » concernant l'engagement dans la vente en ligne de la redevance nordique.

Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET explique que les préventes passent par le site de Haute-Savoie Nordic pour tous les sites nordiques qui le demandent et ce avant leur ouverture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention de fonctionnement vente en ligne de la redevance nordique en Haute-Savoie – Saison 2022-2023 joint en annexe,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant dument habilité à signer ladite convention et à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**33. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES À LA POPULATION – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE VIE SCOLAIRE – RENOUELEMENT DU PEDT – PLAN MERCREDI**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le renouvellement du Projet Educatif de Territoire et signer le document s'y afférant,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à effectuer les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**34. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES À LA POPULATION – DIRECTION PETITE ENFANCE ET ENFANCE JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE ET SCOLAIRE – CONVENTION COMBLOUX – PARTICIPATION FINANCIÈRE**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de Combloux dans la limite stricte des conditions exposées ci-dessus,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à effectuer les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**35. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE (DGAS) – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CREE les postes ci-dessous :
  - Quotité : 100%
  - Grade : Agent de maitrise
  - Rémunération : \* Indice de Rémunération : selon situation statutaire –
- Quotité : 100%
- Grade : Technicien
- Rémunération : \* Indice de Rémunération : selon situation statutaire –
- Quotité : 100%
- Grade : Attaché

- Rémunération : \* Indice de Rémunération : selon situation statutaire –
- Quotité : 100%
- Grade : Rédacteur
- Rémunération : \* Indice de Rémunération : selon situation statutaire –
- Quotité : 100%
- Grade : Adjoint administratif
- Rémunération : \* Indice de Rémunération : selon situation statutaire –
- Quotité : TNC
- Grade : Adjoint technique
- Rémunération : \* Indice de Rémunération : selon situation statutaire –
- Quotité : TNC
- Grade : Adjoint Technique
- Rémunération : \* Indice de Rémunération : selon situation statutaire –

- MODIFIE les postes ci-dessous :

| <u>Ancien poste</u>                                                          | <u>Nbre</u> | <u>Nouveau poste</u>                        |          |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------|----------|
| <i>Poste<br/>Cuisinier</i>                                                   |             | <i>Poste<br/>Cuisinier</i>                  |          |
| <i><u>Grade</u> :<br/>Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe</i> | <i>1</i>    | <i><u>Grade</u> :<br/>Adjoint technique</i> | <i>1</i> |

- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à accomplir toutes formalités requises correspondantes,
- INDIQUE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget, chapitre 012.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

### 36. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES (D.G.A.) – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET COMPÉTENCES – RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE DES BESOINS LIÉS À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER ET TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

#### Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CREE pour les besoins de la saison hivernale 2022-2023 les postes suivants :

| <i>DIRECTION</i> | <i>SERVICE</i>    | <i>Poste</i>                                   |
|------------------|-------------------|------------------------------------------------|
| PSP              | Police municipale | 1 ASVP/ATPM                                    |
| Petite enfance   | Crèches           | 5 animateurs CAP ou auxiliaire de puériculture |

|                       |                             |                                                          |
|-----------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------|
| CULTURE               | Médiathèque                 | 1 agent d'accueil et patrimoine                          |
| Jeunesse              | Restauration et hébergement | 1 agent hébergement / restauration                       |
|                       | Accueil de loisirs          | 6 animateurs BAFA                                        |
| Direction Touristique | Office du tourisme          | 5 Conseillers touristique                                |
|                       | Evènementiel                | 2 agents polyvalent évènementiel                         |
| Palais                | Technique                   | 1 agent de maintenance « glacier surfaceur »             |
|                       |                             | 3 agents d'accueil location                              |
|                       | Caisse                      | 3 Hôtes(esses) d'accueil et de caisse                    |
|                       |                             | 1 Hôte(esse) d'accueil et de caisse patinoire centrale   |
|                       | Kid's club                  | 2 Animateurs                                             |
|                       | SPA                         | 1 Esthéticienne                                          |
|                       | Aquatique                   | 5 Maitres-nageurs ou BNSSA                               |
|                       |                             | 4 agents d'accueil et d'entretien des espaces aquatiques |
| DGAST                 | Montagne                    | 1 Conducteur d'engin de damage                           |
|                       |                             | 3 Agents polyvalent pisteur/secouriste                   |
|                       |                             | 2 Agents d'accueil et de caisse                          |
|                       | Régie des parking           | 2 Agents d'exploitation des parkings                     |
|                       | Cadre de vie                | 1 agent polyvalent cadre de vie                          |
|                       | Voirie                      | 11 Conducteurs d'engin de déneigement                    |

Soit 61 postes.

- PRECISE que la rémunération des agents saisonniers se fera conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 05 mars 2021,
- AUTORISE Madame le Maire à recruter des agents contractuels, dans les conditions fixées par l'article 3, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face aux besoins saisonniers d'activité et/ou d'accroissement temporaire d'activité et chargé de projet précités,
- INDIQUE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget, chapitre 012.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

### **37. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE ET SCOLAIRE – RECRUTEMENTS JEUNES ÂGÉS DE 16 À 17 ANS REVOLUS**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE ces modalités pour les agents ayant bénéficiés de ces contrats
- INDIQUE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget, chapitre 012.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**38. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES À LA POPULATION (D.G.A.S.P.) – DIRECTION RESSOURCES HUMAINES – STAGE PROFESSIONNEL ÉTUDIANT MARKETING ET COMMUNICATION – ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer à Madame Nicole NILIMAA SINTES une gratification d'un montant de 3.90 euros bruts par heure réellement effectuée pour sa période de stage,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités correspondantes,
- INDIQUE que les crédits seront imputés au chapitre 012.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**39. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES (D.G.A.S) – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET COMPÉTENCES (R.H.E.C.) – ACCUEIL EN APPRENTISSAGE – ATTRIBUTION D'UNE RÉMUNÉRATION – DIRECTION DU PALAIS**

*Lecture de la note de synthèse par le rapporteur*

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DONNE son accord pour l'accueil d'une apprentie, dans les conditions exposées ci-dessus, au sein de la Direction du Palais,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à accomplir toutes formalités requises et à signer le contrat d'apprentissage,
- INDIQUE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget, chapitre 012,
- DESIGNER comme médiateur chargé de résoudre les différends au sujet de l'exécution ou de la rupture du contrat d'apprentissage, sur le fondement de l'article D.6274-1 du code du travail, le Centre de Gestion de la fonction publique de Haute-Savoie (CDG74).

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

Conseil Municipal de la Commune de Megève – 27 septembre 2022

L'ordre du jour est épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h00.

Madame le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le 13 décembre 2022.

Le secrétaire de séance,  
Pierrette MORAND



Le Maire,  
Catherine JULLIEN-BRECHES



Le présent procès-verbal fait l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Commune de Megève et un exemplaire papier est mis à la disposition du public au Secrétariat Général, dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.

